

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION :  
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018**

Résumé : Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement à deux associations particulièrement essentielles à la politique départementale d'insertion, afin de pouvoir préserver leur capacité d'action. Sont concernés : Contact Plus pour un montant de 195 765 € et le Ciarem pour un montant de 538 032 €, soit un total de 733 797 €. Ce soutien permet de financer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa sans rupture en début d'année dans le cadre de cinq actions.

Courant 2017, deux structures financées au titre des crédits d'insertion depuis plusieurs années, pour leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), ont formulé au Département (élus et techniciens), des demandes de subventions de fonctionnement afin d'éviter toutes difficultés de trésorerie sur le premier semestre 2018.

Ainsi, en référence à la décision de l'Assemblée du 21 décembre 2017 concernant l'adoption du Budget primitif 2018, il s'agirait de subventionner ces structures entrant dans le cadre de l'appel à projets 2018 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, dès l'ouverture du budget 2018.

Cette pratique reste exceptionnelle : les modalités de financement des autres structures subventionnées pour des actions d'insertion, resteront inchangées par rapport à 2017, en ce qui concerne les crédits d'insertion du Département.

La sélection des structures à soutenir, a été établie sur la base des critères suivants :

- la sollicitation de la structure,
- la santé financière (fragilité de trésorerie immédiate ou à court terme) estimée à partir des analyses conduites par le Service Insertion et Développement local (SID) et la Direction Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité (DFAS),
- la part des subventions du Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-), dans leur budget global,

- l'importance des subventions accordées par le Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-),
- l'absence du soutien d'une association « mère », et d'activités relevant d'autres politiques et financements,
- la prise en compte du contexte de la programmation FSE 2014-2020 et de son impact évident et prévisible en 2018 sur leurs moyens financiers.

Deux associations ont sollicité le Département et cumulent les six critères de sélection : Contact Plus et le Ciarem.

La mise en place de cette mesure permettrait de maintenir la capacité d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'éviter ainsi une possible interruption de leurs missions, 2010 bénéficiaires du rSa sont ainsi concernés, suivis dans le cadre cinq actions distinctes, telles que détaillées dans l'annexe.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable lors de sa réunion du 12 janvier 2018.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2018, des subventions telles que définies dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 733 797 €.
- d'approuver les conventions afférentes, jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le budget primitif 2018 programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT